

**ACCORD DE COOPÉRATION
ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL ET
LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

**TIW/I. VII.1.17
Contrat de quartier Vanhuffel**

**AVIS AUX RIVERAINS
05.03.2008**

Dans le cadre de l'Accord de coopération de 1993, l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale réalisent le réaménagement de la voirie de la **Chaussée de Jette, de la Place Vanhuffel, de la Rue de l'Eglise Sainte-Anne, de la Rue Delcoigne, de la Place Van Hoegaerde, de la Rue de Ganshoren et du Parc Hall des sports.**

Travaux :

Les travaux comprennent le réaménagement complet des trottoirs et de la chaussée, l'aménagement de bandes de stationnement, la plantation d'arbres et le placement d'un nouveau mobilier urbain.

Planning :

1^{ère} phase :

Le 10 mars commencera le réaménagement de la Place Vanhuffel. Les travaux débuteront dans les rues et trottoirs jouxtant la place : la Rue de la Tannerie, la Rue Georges dit Marchal et la Rue de l'Eglise Sainte-Anne. Les travaux dureront environ 100 jours ouvrables.

2^{ème} phase:

Le 27 mars 2008 commencera le réaménagement de la Chaussée de Jette, la partie située entre le Boulevard Léopold II et la Rue Léon Fourez. Les travaux dureront environ 35 jours ouvrables.

3^{ème} phase :

A la mi-avril 2008, débuteront les travaux de réaménagement de la Chaussée de Jette, la partie située entre le Boulevard Léopold II et la Rue Emile Sergijsels. Les travaux dureront environ 40 jours ouvrables.

Phases suivantes :

Ensuite, il y aura encore des travaux dans la Rue de l'Eglise Sainte-Anne, la Rue Delcoigne, la Place Van Hoegaerde, la Rue de Ganshoren et le Parc Hall des sports. Nous vous en informerons en temps utile.

Aspects pratiques :

Lors des travaux, il est strictement interdit de stationner pendant les heures de travail, à savoir de 6h30 à 17h00.

Les trottoirs seront d'abord aménagés pour assurer un passage sûr et fluide.

Le trafic local reste possible mais peut être empêché par les travaux, surtout à l'endroit du réaménagement de la chaussée.

Coûts des travaux :

Le prix des travaux s'élève à : € 3.466.608,52 (TVAC 21%).

Les travaux de voirie peuvent accuser du retard en raison des conditions météorologiques.

Quoi qu'il en soit, l'entrepreneur s'engage à mettre tout en œuvre pour réaliser les travaux dans les plus brefs délais et à réduire le plus possible les nuisances pour les usagers de la route et les riverains.

Pour une question ou en cas de problème vous êtes invité à prendre contact avec une des personnes suivantes :

Service public fédéral Mobilité et Transports :
Rue du Gouvernement Provisoire, 9-15 - 1000
Bruxelles

M. B. Timmermans

Entrepreneur :
NV Kembo
Goormansdijk 9
2480 Dessel

M. F. Monten

Bureau d'études:
Agora
Engelenbergstraat 26
1081 Brussel

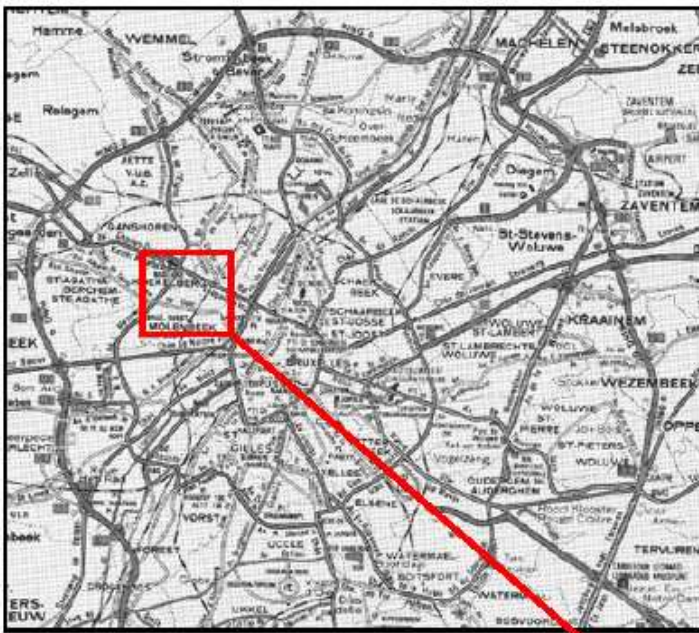
M. P. Lorand

Commune de Koekelberg:

M. W. De Weerd

Contrat de Quartier Vanhuffel:

Mme. N. Wyns



COMMUNE DE KOEKELBERG

Contrat de quartier VANHUFFEL:

- Place Henri Vanhuffel
- Rue de l'Eglise Sainte-Anne
- Chaussée de Jette,
- Rue François Delcoigne
- Place Van Hoegaerde
- Rue de Ganshoren
- Parc Hall des sports

